

PREF 34
14-02-23

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2023-008**

Objet :
Demande de Subvention DSIL / Fonds Vert
**Installation de panneaux photovoltaïques sur
divers bâtiments communaux**

Date de la convocation : 26/01/2023
Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 18

Votes	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-trois et le deux février à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : ALVERGNE Brice, BARRAL Thibaut, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, BOUBOUJAS Françoise, CLAVEL Inès, CUTANDA Josette, DESCAMPS Danièle, LAFON Alain, MANDON Éric, MARY Julien, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, OUILLE Laurent, REKKAB Claude, VALERO Fanny

Étaient absents excusés : CORIA Mathieu (donne pouvoir à MANDON Eric), REKKAB Claude (donne pouvoir à Thibaut BARRAL)

Depuis 2022, la France est confrontée à une forte augmentation des tarifs énergétiques. Une des premières mesures prises par la commune fût de procéder à une extinction nocturne partielle de son éclairage public.

Cette action ayant permis une baisse de près de 30pour cent de sa facture énergétique en 2022.

La commune a décidé d'aller plus loin afin de pérenniser cette économie

L'Etat, par l'intermédiaire de la Dotation de soutien à l'Investissement Local, et du « Fond Vert » encourage les collectivités, à développer les énergies renouvelables et à entamer des travaux visant à diminuer significativement leur consommation énergétique.

De part ces leviers financiers, la commune souhaite donc entamer une transition énergétique dans sa méthode de chauffage de ses équipements publics en procédant à l'installation de panneaux photovoltaïque sur certains de ses bâtiments les plus énergivores.

L'objectif à moyen terme étant de pouvoir atteindre subvenir à ses propres besoins énergétiques à hauteur de 50pour cent. Le surplus de production pouvant permettre la création de recette supplémentaire dans le budget communal.

La réalisation de ce système sera confiée à une entreprise spécialisée, après consultation selon les règles de la commande publique.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de déposer un dossier de subvention, dans le cadre de la DSIL 2023 et du « Fonds Vert 2023 ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- AUTORISE :** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du FIPD 2023 et de la DETR pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
- AUTORISE :** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la complétude des dossiers
- INSCRIT :** les crédits de recette au budget de la commune

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 2 février 2023
Le Maire

Thibaut BARRAL

